



**Pour des infrastructures en bon état.  
Des programmes revus et adaptés, *maintenant* ...**

**Résolution adoptée par l'atelier**

**CONSIDÉRANT QUE** les infrastructures municipales sont essentielles pour la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens et qu'elles contribuent à la vitalité des milieux et à leur attractivité;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement de ces infrastructures est partagé entre les trois paliers de gouvernement et que les municipalités du Québec contribuent souvent déjà au maximum de leur capacité financière;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités n'ont pas la capacité de financer seules la construction et l'entretien des infrastructures qui sont sous leur responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent constamment requérir l'aide des autres paliers de gouvernement parce que le financement autonome est impossible, ce qui est particulièrement vrai pour les municipalités de petite taille, considérant la moins grande diversité des catégories d'immeubles et des sources de revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** le déficit de maintien d'actif est significatif pour plusieurs types d'infrastructures, que le financement est insuffisant pour maintenir les actifs dans un état acceptable et que le financement est souvent moindre pour leur mise à niveau;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs autres défis se présentent quant au financement des investissements visant à assurer le maintien et le rattrapage des infrastructures municipales, dont les critères d'admissibilité aux programmes d'aide financière, la prévisibilité du financement, la santé financière des municipalités dans le temps et la capacité de réalisation des travaux nécessaires ainsi que la priorisation des cibles d'investissement;

**CONSIDÉRANT QU'**une planification des investissements à l'échelle des municipalités, dont l'élaboration d'un plan de gestion des actifs (PGA), permet une plus grande efficacité dans la gestion des dépenses, dans le choix des cibles d'investissement et dans la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de gestion des actifs permet aussi de défendre objectivement les choix d'investissement des municipalités auprès de leur partenaires gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT** les difficultés rencontrées par les municipalités et les MRC pour avoir accès aux ressources financières et humaines pour la mise en place de plan de gestion des actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** les petites et moyennes municipalités auront besoin de soutien technique et financier pour élaborer un plan de gestion des actifs.

**IL EST PROPOSÉ :**

**QUE** la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'assurer le financement à long terme des infrastructures municipales;

**QUE** les ententes entre le gouvernement du Québec et du Canada fassent en sorte que la sélection des projets respecte les priorités identifiées par les municipalités;

**QUE** les programmes d'aide financière soient révisés afin d'en simplifier les critères;

**QUE** le gouvernement du Québec mette en place une stratégie pour aider et soutenir financièrement les municipalités à planifier leurs travaux via la préparation et l'adoption de plans de gestion des actifs adaptés à la réalité de chacun;

À terme, **QUE** le plan de gestion des actifs conçu et adopté par la municipalité devienne un critère lors de l'analyse d'un projet déposé dans le cadre d'un programme gouvernemental d'infrastructure;

**QUE** l'adoption d'un plan de gestion des actifs ne soit pas une condition au financement de travaux d'urgence dans une municipalité;

**QUE** le gouvernement du Québec conçoive sa vision et son action visant à amener les municipalités à se doter d'un système de gestion des actifs en concertation avec la Fédération québécoise des municipalités et en s'appuyant sur son expertise.